

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure DM-2025-0056

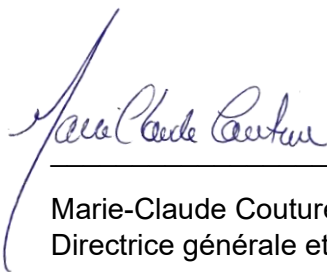
Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 8 juillet 2025, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le 71, rue des Sarcelles (lot 6 478 792 du cadastre du Québec).

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin d'autoriser que les murs latéraux de l'habitation unifamiliale aient une largeur de 6,86 mètres au lieu de 7,32 mètres selon l'article 58.2 du *Règlement de zonage 206-1990*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2025.

Donné à Saint-Côme, ce 20^e jour de juin deux mille vingt-cinq.



Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière